

AR Prefecture

024-242-752-20220217-2022_1_10-DE

Communauté de Communes

PÉRIGORD LIMOUSIN 01/03/2022

Projet Éducatif Territorial 2021-2026



Responsable du projet :

M Michel AUGÉIX , président de la Communauté de Communes Périgord Limousin

M Jean François BOST , Vice – président en charge de l'enfance jeunesse

Correspondante :

Mme Cécilia CASARO : Responsable Enfance jeunesse

3 place de la République

24800 Thiviers

05 53 62 20 10

Cecilia.casaro@perigord-limousin.fr

AR Prefecture

Sommaire

024-24240752-20220217-2022_1_10-DE	
Recu le 01/03/2022	
PUBLIE le 01/03/2022	
Préambule	2
1. Territoire et public concernés	3
1.1 Notre territoire à l'échelle du Périgord Vert	3
1.2 Les intercommunalités en Dordogne	4
1.3 Le périmètre concerné	5
1.4 Le public concerné	10
2. Le périmètre du PEDT	11
3. Organisation des services selon les compétences de la Communauté de Communes	13
3.1 La petite enfance	13
3.2 L'enfance	15
3.3 Une espace jeune	21
3.4 La ludothèque	23
4. Élaboration du PEDT	25
4.1 Méthodologie	25
4.2 Évaluation du PEDT précédent	26
4.3 Mise en œuvre du PEDT 2021/2024	30
4.4 Les intentions éducatives	31
4.5 : Évaluation et suivi du PEDT	34

Préambule

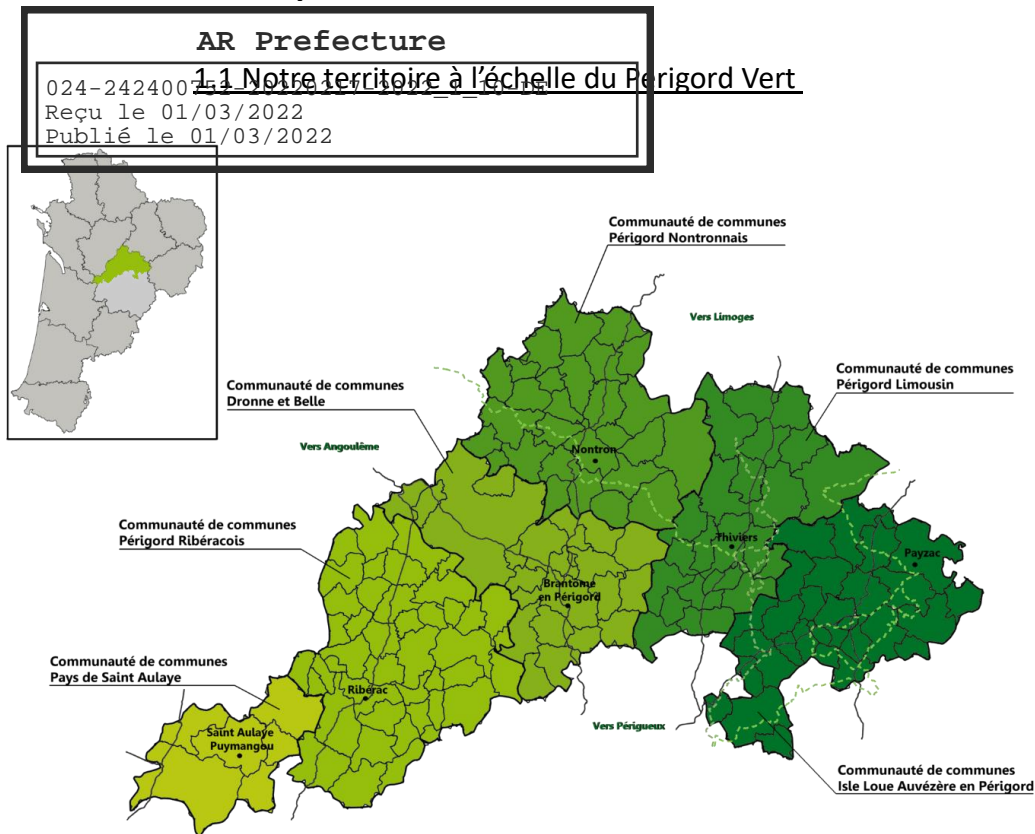
La Communauté de Communes Périgord Limousin est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dirigé par les élus communautaires dans le cadre des statuts qui en définissent les compétences. C'est au titre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » que la Communauté de communes est compétente en matière d'enfance et de jeunesse : - mise en place d'une politique d'animation enfance/jeunesse dans le cadre d'un accompagnement de toute initiative du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et Sports, de la Caisse d'Allocations Familiales, ou tout autre secteur concernant l'enfance et la jeunesse.

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un moyen de définir les priorités communes en matière d'éducation, de définir une méthodologie et une démarche d'évaluation.

Cet outil de collaboration locale, à l'initiative de la Communauté de Communes Périgord Limousin, rassemble les différents acteurs éducatifs du territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.

L'objectif est de prendre en compte des différents temps de la semaine de l'enfant, et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, équipe éducative des écoles, équipes éducatives des temps péri et extra scolaires, les acteurs associatifs, les équipes éducatives du service Enfance Jeunesse de la collectivité (RPE, LAEP, Ludothèque, Espace jeunes)

1. Territoire et public concernés



Le Périgord Vert est un territoire profondément rural, et fragile. Sa densité de population est très faible (plus faible qu'en Dordogne et qu'en Aquitaine avec seulement 27,5 hab/km²) et il est enclavé entre trois principales agglomérations : Périgueux, Limoges et Angoulême.

Le Périgord Vert est relativement bien relié aux agglomérations qui l'entourent, mais la circulation transversale d'un bout à l'autre du territoire reste encore difficile.

Les principaux bassins de vie s'articulent autour des petites villes de Nontron - la sous-préfecture, Ribérac et Thiviers, complétés de La Roche Chalais, Brantôme et plus à l'Est par Excideuil.

Les distances entre chaque point du territoire sont importantes et l'habitat dispersé fait que la mobilité reste un souci permanent pour les habitants qui doivent se rendre au travail, sur leurs lieux de loisirs ou chez les professionnels de santé par exemple. Les jeunes, les populations précaires et les personnes âgées sont les plus touchés par ces problèmes de mobilité.

La population du Périgord Vert est globalement plus pauvre et plus âgée que dans le reste de l'Aquitaine. Un enjeu capital est de se saisir de la question de la jeunesse : rendre le Périgord Vert plus attractif pour les jeunes, leur permettre d'accéder à plus d'autonomie, de se former à proximité de chez eux et/ou de se donner la possibilité d'aller voir ailleurs, de trouver un emploi, de pouvoir rester « vivre, travailler et bouger au Pays ».


Le défi pour les institutions politiques locales en zone rurale est d'apporter une réponse en termes d'accessibilité et de qualité des offres de services équivalente à celle dont bénéficie le milieu urbain.

Aujourd'hui encore, cette question est au cœur d'une réflexion nationale sur l'aménagement du territoire dans les espaces ruraux. En effet, les services ne représentent pas seulement un enjeu pour les populations rurales, mais aussi un levier pour le développement des territoires. Ils

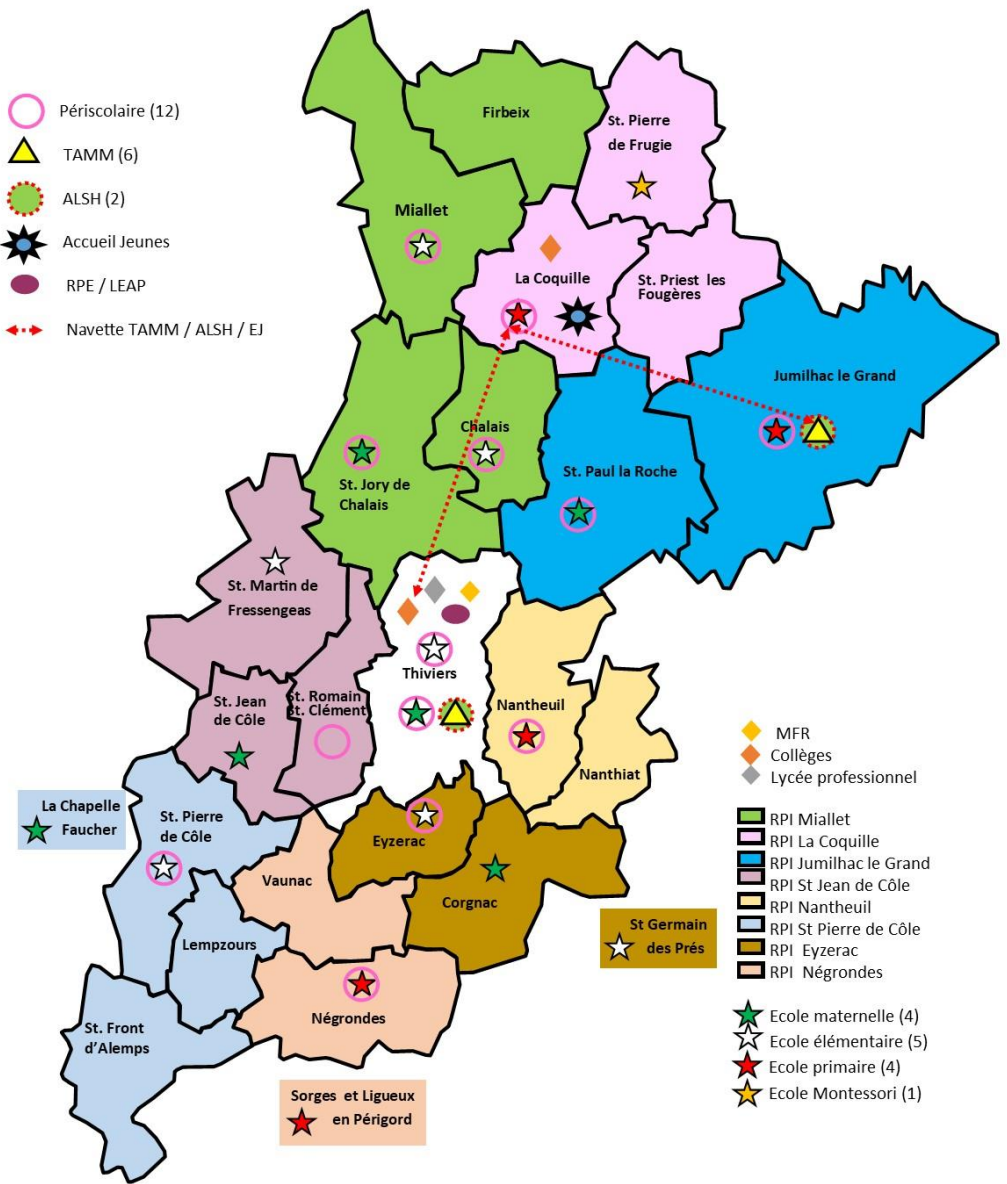
1.3 Le périmètre concerné

AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE
 Reçu le 01/03/2022
 Publié le 01/03/2022



Service Enfance



La **Communauté de communes Périgord-Limousin** est issue de l'extension de la Communauté de Communes du Pays de Jumilhac à celle du Pays Thibérien le 1er janvier 2017.

Quelques données chiffrées sur la Communauté de Communes Périgord Limousin :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE
 POP T0 - Population par grandes tranches d'âges () -
 Publié le 01/03/2022

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	14 848	100,0	14 407	100,0	14 154	100,0
0 à 14 ans	1 973	13,3	1 899	13,2	1 705	12,0
15 à 29 ans	1 918	12,9	1 625	11,3	1 596	11,3
30 à 44 ans	2 448	16,5	2 104	14,6	1 853	13,1
45 à 59 ans	3 174	21,4	3 228	22,4	3 129	22,1
60 à 74 ans	2 960	19,9	3 123	21,7	3 527	24,9
75 ans ou plus	2 375	16,0	2 428	16,8	2 344	16,6

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

FAM T1 - Ménages selon leur composition () -

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	6 738	100,0	6 784	100,0	6 866	100,0	14 566	14 059	13 763
Ménages d'une personne	2 150	31,9	2 307	34,0	2 485	36,2	2 150	2 307	2 485
Hommes seuls	891	13,2	1 054	15,5	1 076	15,7	891	1 054	1 076
Femmes seules	1 259	18,7	1 253	18,5	1 408	20,5	1 259	1 253	1 408
Autres ménages sans famille	161	2,4	178	2,6	102	1,5	382	422	242
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 428	65,7	4 299	63,4	4 279	62,3	12 034	11 331	11 037
Un couple sans enfant	2 403	35,7	2 461	36,3	2 456	35,8	5 046	5 045	5 005
Un couple avec enfant(s)	1 561	23,2	1 405	20,7	1 263	18,4	5 844	5 223	4 673
Une famille monoparentale	464	6,9	433	6,4	560	8,2	1 145	1 063	1 358

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FAM T3 - Composition des familles

FAM T3 - Composition des familles ()						
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	4 488	100,0	4 320	100,0	4 309	100,0
Couples avec enfant(s)	1 577	35,1	1 405	32,5	1 268	29,4
Familles monoparentales	488	10,9	447	10,3	575	13,3
Hommes seuls avec enfant(s)	89	2,0	79	1,8	176	4,1
Femmes seules avec enfant(s)	399	8,9	367	8,5	399	9,2
Couples sans enfant	2 423	54,0	2 469	57,1	2 466	57,2

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans () -						
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	4 488	100,0	4 320	100,0	4 309	100,0
Aucun enfant	2 746	61,2	2 806	64,9	2 798	64,9
1 enfant	865	19,3	723	16,7	775	18,0
2 enfants	644	14,3	607	14,0	564	13,1
3 enfants	182	4,0	138	3,2	131	3,0
4 enfants ou plus	52	1,2	47	1,1	40	0,9

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018 () -			Part de la population scolarisée en %		
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	385	291	75,7	75,3	76,0
6 à 10 ans	599	570	95,2	94,0	96,4
11 à 14 ans	537	526	97,9	97,4	98,5
15 à 17 ans	417	396	94,9	94,0	96,3
18 à 24 ans	666	242	36,4	37,5	34,8
25 à 29 ans	513	21	4,1	3,5	4,7
30 ans ou plus	10 853	75	0,7	0,7	0,7

- Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %) () -			
	2008	2013	2018
2 à 5 ans	76,0	79,7	75,7
6 à 10 ans	99,0	98,4	95,2
11 à 14 ans	99,8	99,1	97,9
15 à 17 ans	95,2	94,4	94,9
18 à 24 ans	44,7	40,3	36,4
25 à 29 ans	2,6	2,8	4,1
30 ans ou plus	0,4	0,6	0,7

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

selon le sexe en 2018

AR - Préfecture

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2018 () -

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	11 715	5 643	6 072
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	27,6	24,3	30,7
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,0	5,3	8,5
CAP, BEP ou équivalent	30,0	36,7	23,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,7	16,1	17,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	7,9	7,2	8,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	6,0	5,5	6,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	4,7	4,9	4,4

- Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle () -

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	6 102	5 440	5 700	4 954	5 645	4 784
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	371	363	299	294	267	261
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	639	623	635	601	636	611
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	273	269	292	283	353	288
<i>Professions intermédiaires</i>	945	861	1 011	903	1 086	961
<i>Employés</i>	1 728	1 514	1 734	1 453	1 555	1 272
<i>Ouvriers</i>	2 089	1 810	1 685	1 420	1 660	1 392

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

1.4 Le public concerné
AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE
Les écoles du territoire, classes et nombres d'enfants
Publié le 01/03/2022

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Thiviers Primaire	134	130	140	142
Thiviers maternelle	68	73	60	55
Négrondes (mat + Primaire)	74	66	66	58
St jean de Cole (maternelle + CP)	33	39	42	38
St Martin de F. (primaire)	44	35	26	34
Cognac s/l'Isle (Maternelle + CP)	50	57	64	66
Eyzerac (Primaire)	21	21	25	16
Nantheuil (maternelle + CP)	43	44	38	36
Nanthiat(primaire)	23	24	25	27
St Pierre de Cole	37	25	22	14
La Coquille (mat + primaire)	103	121	126	137
Jumilhac (mat + primaire)	69	68	59	65
St Paul la roche (maternelle)	34	38	40	38
Miallet (primaire)	44	41	36	37
St Jory de Chalais (Maternelle)	36	36	34	31

Le territoire se situe en zone prioritaire ; Territoire en ZRR

Classe de CLIS à la Coquille et SEGPA à Thiviers

Collège à la Coquille :

Collège Thiviers :

MFR Thiviers :

Lycée professionnel (LEP) Thiviers :

2. Le périmètre du PEDT

AR Prefecture

034-242400752-20220217-2022_1_10-DE
RPI Miallet / Firbeix / St Jory de Chalais / Chalais :
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

2 écoles élémentaires (Miallet, Chalais), 1 école maternelle St Jory de Chalais

3 accueils périscolaires (St Jory de Chalais / Chalais/ Miallet)

1 MECS (Maison de l'Enfance à caractère sociale) à St Jory de Chalais

Transports scolaires dont la compétence est gérée par la CCPL, entre les écoles

RPI St Priest les Fougères / St Pierre de Frugie / La Coquille :

1 École primaire (La Coquille), 1 école maternelle et une école alternative (St Pierre de Frugie)

Transports scolaires dont la compétence est gérée par la CCPL.

1 accueil de loisirs et 1 Accueil périscolaire (La Coquille)

1 collège

1 espace jeunes

RPI Jumilhac / st Paul la roche :

1 École primaire (Jumilhac), 1 école maternelle (St Paul la roche)

Transports scolaires dont la compétence est gérée par la CCPL (circuits et navette interne)

Navette entre les deux accueils de loisirs Jumilhac / La Coquille

2 accueils périscolaires (Jumilhac / st Paul la roche)

1 accueils de loisirs TAMM (Temps d'Activités du Mercredi Matin / Plan mercredi) sur Jumilhac

1 MECS Jumilhac

RPI St Martin de Fressengeas/ St jean de Côte/ St Romain St Clément

1 école élémentaire (St martin) 1 école maternelle (St Jean de Côte)

1 accueil périscolaire (St Romain St clément)

Transport scolaire géré par la commune : SIVS

Thiviers :

1 école maternelle, 1 école élémentaire

1 accueil périscolaire (site élémentaire)

1 accueil de loisirs (site maternelle) TAMM/ Plan mercredi

1 ludothèque

1 RPE (Relais Petite Enfance)

1 LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)

1 collège

1 Lycee professionnel (filier cuir et bois)

1 MFR

1 Mission locale

24-240400752-20220217-2022_1_10-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

AR Prefecture

Transport scolaire géré par le SMOSS de Thiviers (Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation scolaire)

RPI Nantheuil / Nanthiat :

1 école élémentaire (Nanthiat : CE2, CM1, CM2), 1 école élémentaire (Nantheuil : maternelle + CP CE1)

Transport scolaire géré par le SMOSS de Thiviers

1 accueil périscolaire (Nantheuil)

RPI Eyzerac / Cognac sur l'Isle / St Jory Las Bloux (hors CCPL) / St Germain des Près (hors CCPL) :

1 école maternelle + CP/CE1 à Cognac sur l'Isle

1 école élémentaire à St Germain des Près : CE2/CM1

1 école élémentaire à Eyzerac : CM2

Transport scolaire géré par le SMOSS de Thiviers (circuit + navette)

1 accueil périscolaire à Eyzerac (navette entre les écoles)

RPI Négrondes / Vaunac :

École élémentaire à Négrondes

Transport scolaire géré par un syndicat de la commune de Négrondes ;

1 accueil périscolaire à Négrondes

RPI Saint Pierre de Côte/ Lempzours / St Front d'Alemps / La Chapelle Faucher (hors CCPL) :

1 école maternelle + CP/CE1 à La Chapelle Faucher

1 école élémentaire (CE2/CM1/CM2) à St Pierre de Côte

1 accueil périscolaire à St Pierre de Côte

Transport scolaire géré par un syndicat de la commune de st Pierre de Côte ;

3. Organisation des services selon les compétences de la Communauté de

Communes AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Compétence optionnelle de la collectivité :

« Politique Enfance/ Jeunesse

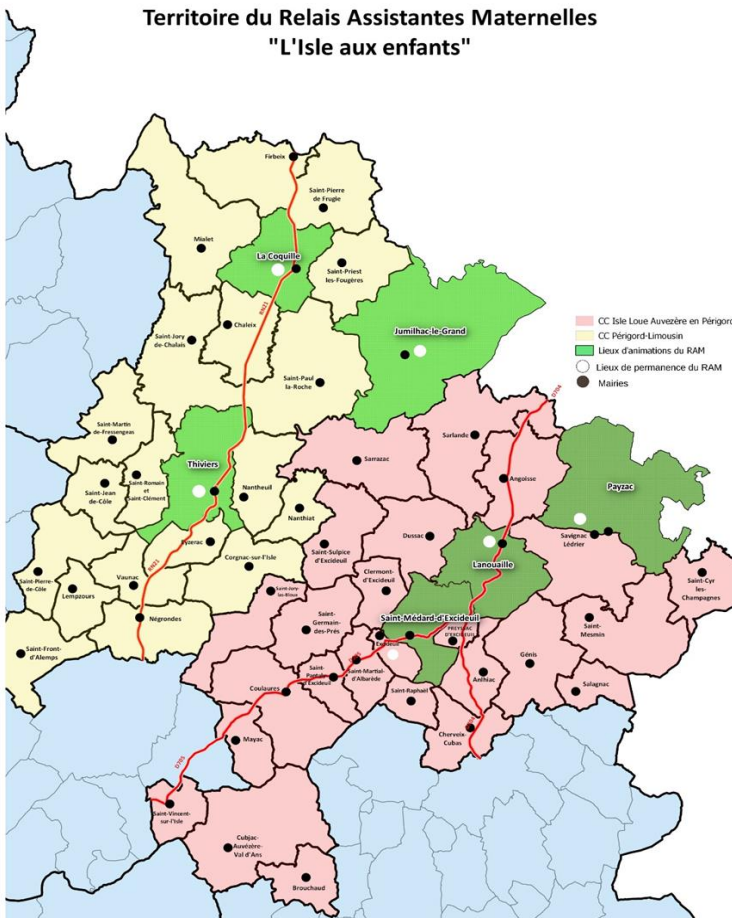
- Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse : accueils périscolaires – Temps d'activités périscolaires – Accueil collectifs de mineurs – Lieux d'accueil Parents Enfants – Relais d'assistante maternelle et micro – crèche »

3.1 La petite enfance

• *Le RAM/ RPE : lieu de ressource, d'échanges et de dialogue*

Ce service fonctionne sur 2 Communautés de Communes, la Communauté de Communes Périgord Limousin (CCPL) et la Communauté de Communes Ile Loue Auvézère en Périgord (CCILAP). La CCPL en est le gestionnaire

Territoire du Relais Assistantes Maternelles "L'Isle aux enfants"



Au 1^{er} septembre 2021 le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) a changé de nom, dans le cadre de la loi ASAP venant matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil devenant ainsi le Relais Petite Enfance (RPE) AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE

Le décret du 25 août 2021, qui s'applique depuis le 1^{er} septembre, précise les missions des RPE

Publié le 01/03/2022

Les missions :

- Participer à l'information des candidats intéressés par le métier d'assistant maternel, selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles ;
- Offrir aux assistantes maternelles et, le cas échéant, aux professionnelles de la garde d'enfants à domicile, "un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale [...], notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent
- Faciliter l'accès à la formation continue et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle (sans empiéter sur les missions spécifiques confiées au service départemental de PMI)
- Accompagner les assistantes maternelles dans leurs démarches en matière d'agrément, de renouvellement d'agrément et d'informations à transmettre (notamment obligation d'inscription et de communication des disponibilités d'accueil pour les assistantes maternelles depuis le 1^{er} septembre)
- Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par le comité départemental des services aux familles.

Un nouvel agrément a été présenté en 2021 à la CAF pour une validité sur 5 ans

Les principaux axes sont :

Missions	Objectifs
Projet relatif au territoire	- Proposer des animations bébés lecteurs sur d'autres lieux - développer les animations sur l'ensemble du territoire
Information en direction des parents et des assistantes maternelles	- informer sur le cadre légal de l'emploi d'une AM - informer les parents sur leurs responsabilités d'employeurs
L'information en direction des professionnels de la petite enfance	- promouvoir les métiers de la petite enfance et notamment celui d'assistante maternelle - soutenir les porteurs de projet MAM et de mode d'accueil collectifs Afin de maintenir une offre d'accueil sur le territoire mais également d'enrichir cette offre afin que le parent puisse avoir le choix.
Aide au départ en formation continue	- formation continue des assistantes maternelles - promotion de la formation continue

Les sites d'animation :

L'organisation du relais se présente :

4 matinées regroupant les temps d'animations sur différents sites

Les après midi sont consacrés aux rendez-vous (permanences) avec les parents pour toutes questions administratives

- SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL (vendredi matin)
- LANOUAILLE (lundi matin en alternance avec Payzac)
- LA COQUILLE (jeudi matin)
- THIVIERS (mardi matin)
- JUMILHAC : un jeudi matin par mois (bébé lecteur)
- THIVIERS : bureau administratif de la responsable du RAM

• *Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)*

Organisation :

Gestionnaire : la communauté de Communes Périgord limousin

Partenaires : UT de Nontron, PMI, CAF et CD

Un accueil le vendredi matin de 9h30 à 12h dans les locaux du RAM ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par leurs parents pour participer à des temps de jeux et d'échanges

Fonctionnement :

Des professionnels (travailleurs sociaux Conseil départemental, Périgord familles) formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles : 2 personnes par roulement

Objectifs :

- Espace accueillant de manière libre, gratuit et sans inscription des jeunes enfants âgés de moins de 3 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent
- Lieu de rencontre et d'échange et de jeux libres : premier lieu de socialisation
- Les professionnels présents ont une fonction « d'accueillant » visant à favoriser et conforter la relation entre l'enfant et son parent ou référent
- Des temps de supervision sont animés par un psychologue extérieur au service afin de permettre aux accueillants de travailler sur la qualité de leur posture au sein du lieu d'accueil

3.2 L'enfance

• *Les accueils périscolaires*

Les accueils sont ouverts sur la globalité de 7h 30 à 8h50 et de 16 h 30 à 18h 30 le lundi mardi jeudi et vendredi, les parents ont la possibilité de demander des ouvertures le matin à partir de 7 h et le soir jusqu'à 19 h. Une demande par courrier ou mail est demandé avec un planning selon les besoins. Les accueils sont situés dans les locaux de chaque commune. Des conventions de mise à disposition des locaux sont établies en lien avec chaque commune et en concertation avec les enseignants.

Sur les accueils de Thiviers et Négrondes, nous intervenons sur le temps méridien.

Locaux mis a disposition :

AR Prefecture
- Thiviers Primaire : 2 salles dans l'enceinte de l'école primaire, le stade et le gymnase.

Thiviers maternelle : Une salle dans l'enceinte de l'école maternelle

En septembre 2021, ce périscolaire a été mutualisé sur un seul site le temps des travaux à l'école maternelle pour l'accueil de loisirs.

- Négrondes : Une salle dédiée uniquement au périscolaire dans l'enceinte de l'école, le stade et la salle des fêtes
- Nantheuil : Un espace est dédié au périscolaire dans l'enceinte de l'école
- Nanthiat : Une salle est mise à disposition à côté de la mairie attenante à l'école
- Eyzerac : Une salle est mise à disposition attenante à l'école.
- St Jean de Côte : La commune nous a mis à disposition un préfabriqué attenant à l'école Sur ce RPI, l'école de St Romain St Clément a fermé à la rentrée 2017 donc l'école a dû s'agrandir pour accueillir les enfants.
En septembre 2020, ce périscolaire a fermé et les enfants, de ce RPI, ont été accueillis sur la commune de St Romain St Clément.
- St Pierre de Côte : Des travaux ont été effectués en 2016 afin d'avoir un espace spécifique au périscolaire dans l'enceinte de l'école.
- Miallet : Une ancienne salle de classe, salle des fêtes à proximité, Cité découverte nature Préau
Après le passage de la PMI, nous avons déménagé, le local du périscolaire se trouve dans la cité découverte nature.
- La Coquille : Salle de bibliothèque de l'école, Préau, Terrains et salle de sports, salle de sieste dans les locaux de la maternelle
Depuis septembre 2020, les locaux primaire et maternelles se sont mutualisés et un seul local est aujourd'hui utilisé sur l'école primaire. Une salle mutualisée avec l'école est accessible
- St Jory de Chalais : Une salle dans l'école, Salle des fêtes
- Chalais : Salle du conseil, Salle des fêtes, Aire de jeux, terrain de sport
- Jumilhac : Salle de classe disponible, Préau, Salle de Bibliothèque, Médiathèque, Stade, Terrain de tennis, Aire de jeux, Piscine
- St Paul la Roche : Une salle de classe, salle des fêtes à proximité, aire de jeux, Préau.

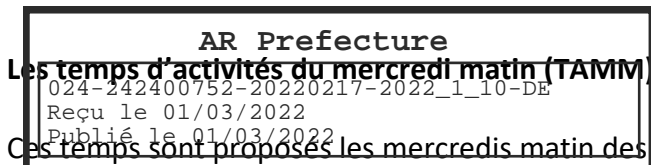
Un projet pédagogique est établi sur l'ensemble du service périscolaire fixant les objectifs éducatifs.

Une tarification modulée en fonction du quotient familial est appliquée à la ½ heure de présence. La facturation se fait à la fin de chaque mois.

Un dossier d'inscription est demandé en début d'année scolaire regroupant fiche sanitaire et pièces administratives de chaque famille.

PERSICOLAIRE/GARDERIE	
Quotient familial	Euros par 1/2 heure de présence
De 0 à 400	0.40
De 401 à 800	0,48
De 801 à 1200	0,52
>1200	0,60

• *Les mercredis*



Ces temps sont proposés les mercredis matin des semaines scolaires de 7 h ou 7h30 selon les sites à 12 h15.

Les temps sont répartis ainsi :

- Un accueil des enfants est prévu à partir de 7 h jusqu'à 9 h sur les sites.
- Une collation est prévue de 9 h à 9h 15.
- Les activités commencent à 9h15 jusqu'à 12 h.
-

Sur les 2 sites Thiviers et Jumilhac, des groupes sont faits selon l'âge des enfants et un intervenant est présent. L'intervenant est accompagné d'animateurs permettant de faire tourner les groupes. Des activités différentes sont proposées, soit en lien avec l'intervenant, soit en libre choix avec l'animateur. Cela laisse la possibilité aux enfants de choisir leurs activités selon leurs envies et leur rythme.

Un planning des activités proposées est distribué par mail aux familles afin de permettre les inscriptions des enfants. Ces plannings sont faits sur chaque période, avant chaque vacance scolaire.

Modalités de participation :

La participation aux TAMM n'est pas obligatoire. L'inscription des enfants suppose l'engagement des familles pour une fréquentation régulière sur l'ensemble de l'année scolaire. L'inscription doit se faire par période.

Tarification :

Le tarif des accueils de loisirs s'applique avec des tarifs à la matinée avec ou sans repas ou à la journée entière.

Informations aux familles

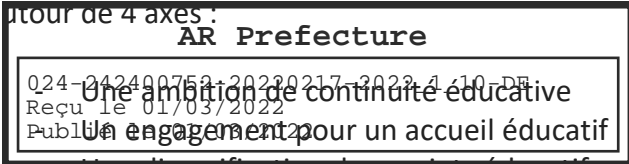
Les plannings sont mis en ligne sur le site internet, distribués par mail directement aux parents et disponibles dans les mairies, les accueils de loisirs et le siège de la Communauté de Communes.

Plan mercredi :

Le label plan mercredi permet une valorisation de l'offre éducative du mercredi qui répond à la charte qualité « plan mercredi ».

Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Pour les collectivités, ce label permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, il permet de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels

Le plan du mercredi vise à renforcer la dimension éducative des accueils de loisirs. Il s'articule autour de 4 axes :



- Une diversification des projets éducatifs
- Une nouvelle approche des activités éducatives

La continuité éducative : vers un projet ambitieux

Le mercredi est un temps essentiel pour les enfants, notamment sur notre territoire dans lequel a été décidée une nouvelle organisation de la semaine sur 4 jours pour l'ensemble des écoles depuis 2018

Ce temps du mercredi permet à l'enfant de se poser, d'avoir des activités sportives, culturelles et de découverte.

Afin de donner à tous les enfants l'accès à des activités éducatives de qualité, la collectivité souhaite s'inscrire dans cette nouvelle démarche et organisation du mercredi.

Élus, animateurs responsables et partenaires, coopèrent ensemble pour faire avancer ce projet et tendre vers un vrai projet éducatif de qualité.

Activités : Objectifs et moyens

Une diversité d'activités a été mise en place afin de permettre à chaque enfant de pouvoir découvrir des loisirs différents tant sportifs que culturels et artistiques

Les intervenants ont été choisis pour leur participation aux TAP, leur motivation et leurs compétences à encadrer des groupes d'enfants de 3 à 10 ans.

Les activités sportives : le football, le handball, la danse, le basket. Tous ces sports ont été choisis par les enfants. Sur les temps du mercredi matin, les enfants peuvent découvrir à leur rythme différentes activités sportives car les familles ne peuvent pas toujours offrir ces temps par manque de moyens ou de temps. La collectivité s'inscrit bien dans une complémentarité éducative.

Les activités artistiques et culturelles : La musique percussions, le théâtre, l'expression corporelle permettent à chaque enfant de développer l'approche créative, l'épanouissement personnel. L'activité théâtre permet aussi aux enfants de se développer personnellement, de s'extérioriser et sortir de ses limites.

L'intervenante danse proposera des spectacles sur l'année scolaire.

Une action en lien avec l'agence du sport est proposée : l'aisance aquatique permettant aux enfants des deux secteurs, Thiviers et Jumilhac de se familiariser avec les activités aquatiques et de vaincre la peur de l'eau, Ces activités sont proposées aux enfants de 4 à 6 ans et sont financés par le Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports.

Pendant les temps du mercredi matin, les intervenants travaillent en lien avec les animateurs, des groupes sont formés et tournent sur la matinée. Les animateurs proposent des activités en lien direct avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

De part toutes ces activités proposées sur les différents temps et notamment ceux du mercredi matin, la collectivité s'inscrit bien dans une complémentarité éducative donnant l'accessibilité à tous.

AR Prefecture

La diversité des activités répond bien aux intentions éducatives et est en lien direct avec le projet pédagogique des accueils de loisirs. Sur certains sites, des projets en lien direct avec ceux des écoles sont proposés.

Ces temps respectent bien le rythme de l'enfant en proposant des activités adaptées aux enfants de moins de 6 ans. Une intervenante spécifique pour cette tranche d'âge est positionnée sur les temps du mercredi matin.

Ces activités sont proposées aux enfants selon leurs envies, fatigue et rythme.

Les mercredis après-midi :

L'accueil se fait sur 2 sites :

- Thiviers : l'accueil est ouvert de 7h15 à 19h
Les enfants sont présents dès le matin. Un accueil sur le site de l'école primaire a été ouvert dû à des travaux sur le site de la maternelle en 2021. Cela a permis de couper les groupes, les - de 6 ans et les + de 6 ans.
Un service repas est assuré par la commune de Thiviers, les enfants déjeunent pour les plus petits dans le réfectoire de l'école maternelle et pour les plus grands dans le réfectoire de l'école primaire.
- Jumilhac le grand : L'accueil est ouvert de 7h30 à 19h
Les enfants sont présents dès le matin
Un service repas est assuré par la commune de Jumilhac.
Un accueil est présent à La Coquille de 7h30 à 8h45 et de 17h30 à 19h Une navette est prévue entre La coquille et Jumilhac

Locaux à disposition

- Thiviers : une partie des locaux de l'école maternelle (convention) et de l'école primaire
- Jumilhac : la bibliothèque des salles disponibles dans l'enceinte de l'école, salle de sieste dans la partie maternelle (convention location non payante)

• *L'extrascolaire, les petites et grandes vacances*

L'accueil se fait sur 2 sites :

Thiviers : de 7h30 à 18h30 le repas se prend sur place, site de l'école maternelle

- Capacité : 72 enfants / Période COVID 60 enfants
- Locaux :
- 1 salle d'activité (7-8 ans)
- 1 bureau
- 1 salle de sieste
- 1 salle d'activité (¾ ans)
- 1 salle de motricité partagée avec l'école

- 1 salle d'activité (5/6 ans) mise à disposition par l'école (période COVID)

- 1 salle en sous-sol (9-10 ans)

- Espace sanitaires (-6 ans) mutualisé avec l'école

024-242460752-20220217-2022_1_10-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

- Espace cuisine et machine à laver/sèche linge

- Espace de rangement : fournitures pédagogiques
- toilettes pour les animateurs

Des travaux de réhabilitation ont été faits dans la partie dédiée à l'accueil de loisirs dans les locaux de l'école maternelle en 2021 permettant de créer un vrai espace de bureaux pour les animateurs ainsi qu'une tisanerie, un espace sanitaire et un lieu de laverie.

Jumilhac le grand : de 7h30 à 18h30 le repas se prend sur place

- Capacité : 35 enfants, 28 enfants pour la période COVID
- Locaux :

Dans la partie bibliothèque en rez de chaussée

- Deux salles d'accueil
- Sanitaires
- Accès réfectoire

Dans le bâtiment du milieu : salle des « tapis »

Dans la partie maternelle : une salle (changement sept 2020 : salle de sieste/salle d'activités Covid)

- Un accueil est présent à La Coquille de 7h30 à 8h45 et de 17h 30 à 18h30 Une navette est prévue entre La coquille et Jumilhac

Tarifs : Tarifs modulés selon le QF des parents

PETITES ET GRANDES VACANCES

Quotient familial	Journée	Tarifs ½ journée (avec repas)	Tarifs ½ journée (sans repas)
	Tarifs nets en euros	Tarifs nets en euros	Tarifs nets
de 0 à 400 €	3,60	2.30	1.60
de 401 à 622 €	4.80	3.10	2
de 623 à 1200 €	8.30	5.50	3.10
> 1200 €	9.80	6.10	4

Mode d'inscription aux activités proposées :

Un dossier d'inscription est transmis aux familles à chaque fin d'année scolaire au mois de juin à remettre au plus tard le 6 juillet soit auprès de l'école soit auprès de l'animateur référent ou directement à la Communauté de Communes.

Ce dossier concerne tous les services de l'enfance.

Une demande de pièces complémentaires est faite ainsi que les différentes autorisations.
Une grille de tarifs est présente dans les dossiers d'inscription.



Gestion administrative

Mode d'information aux familles :

L'information se fait par l'intermédiaire des mails de chaque parent ayant donné l'autorisation de diffusion, ou contact direct avec les parents des enfants inscrits, par notre site internet et les mairies.

Chaque animateur référent possède un téléphone portable et une adresse mail générale a été créée pour l'ensemble des animateurs.

Les plannings des activités pour chaque vacance avec les coupons réponses sont distribués 2 semaines avant chaque période de vacances.

Personnels d'animation

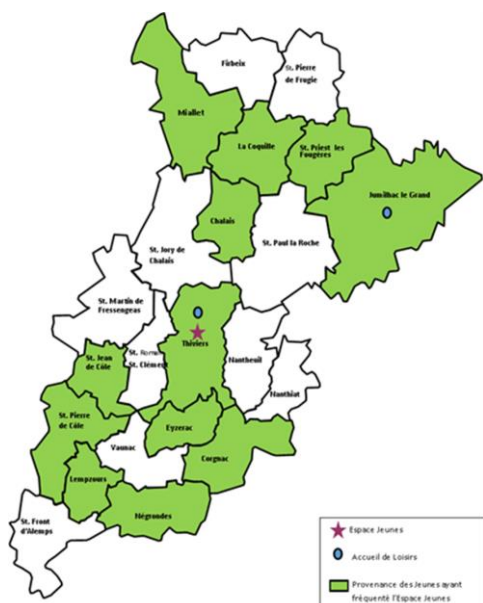
Un organigramme a été mis en place afin de déterminer des référents/responsables de sites ainsi que deux responsables périscolaires par secteur.

Nous avons établi des conventions de mise à disposition du personnel communal avec certaines communes afin d'assurer les temps du périscolaire et des TAMM.

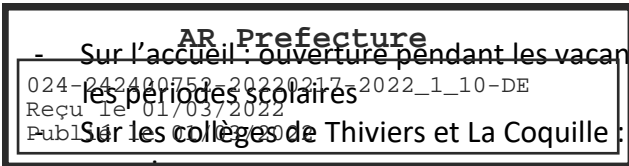
La mise en place de référents /responsables sur chaque site permet de pouvoir faire le lien entre les animateurs, les enseignants et les parents. Cela permet aussi de travailler ensemble et de pouvoir mettre en lien les activités proposées et les projets d'école.

3.3 Une espace jeune

Un espace jeune est dédié aux jeunes entre 11 et 17 ans, il est situé à la salle St Jean à la Coquille
⇒ Depuis 2020, un agrément délivré par le conseil d'administration de la Caf sur la base de la qualité du projet pour une durée de 4 ans.



Organisation :



- Sur l'accueil : ouverture pendant les vacances scolaires et les mercredis après midi pendant les périodes scolaires
- Sur les collèges de Thiviers et La Coquille : intervention sur le temps méridien une fois / semaine
- Une sortie / mois le vendredi soir : soirée à thème

Les objectifs

- Accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes sur le territoire
- Valoriser les jeunes dans leurs actions, les rendre acteurs, les faire participer aux actions du territoire
- Accompagner et aider les jeunes dans leur mobilité
- Favoriser leur participation au financement de leur projet (Vers un camp participatif)
- Tendre vers un espace social en lien avec les jeunes et leurs parents
- *Mise en place de café –parents permettant un temps d'échange d'écoute et pouvoir apporter des réponses et un accompagnement souvent apprécié dans un contexte social parfois très difficile*
- *Soutien à la parentalité toujours en lien avec la jeunesse (REAAP)*
- Mettre en place une dynamique locale et tendre vers une politique jeunesse construite avec les jeunes

Démarche de travail :

- Diagnostic jeunesse du territoire
- Construire avec les jeunes
- Prendre appui sur le conseil communal jeune déjà créé et pouvoir le faire vivre
- Développer l'interaction jeunes/élus : émergence de l'idée de ce que peut apporter la jeunesse sur le territoire (projet climat)
- Entreprendre/être à l'écoute des jeunes
- Apporter un soutien aux jeunes
- Au travers les différents partenaires, créer une dynamique avec les jeunes afin de les mobiliser

Fonctionnement

- Accueil libre sur une base de cotisation annuelle

Période scolaire

Mardi : 17 h -18 h 30

Mercredi 13 h 30-18 h 30

Vendredi 17 h – 18 h 30

⇒ Horaires modifiables en fonction des activités et des sorties organisées

⇒ La fréquentation des jeunes sur ces temps peut être discontinuée dans la limite des places disponibles et dans les horaires définis

Période de vacances : ouvert tous les jours (planning)

Une adhésion est obligatoire pour fréquenter l'Espace jeunes.

L'adhésion comprend :

- L'accueil libre les mercredis sur place (sans intervenant et sans sortie)
- Les journées d'accueil sur site sans intervenant pendant les vacances scolaires

Tarification :

AR Prefecture

2021-2022 1_10-DE
2022
Publié le 01/03/2022

TARIFS

L'Espace Jeunes demande une cotisation annuelle de 10 à 15 € (en fonction du quotient familial) par année civile par jeune pour la fréquentation et l'utilisation du matériel mis à disposition des jeunes. Les activités proposées par l'équipe d'animation et faites sur site sont gratuites dans la mesure où le jeune est adhérent.

PLUS D'INFOS SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE À L'INSCRIPTION.

QF	ADHESION	SORTIE JOURNEE	SORTIE ½ JOURNEE	JOURNEE AVEC INTERVENANT SUR SITE	SORTIE VENDREDI SOIR REPAS COMPRIS
0-400	10€	8€	5€	4€	10,50€
401-622	11€	10€	6€	5€	12,50€
623-870	12,50€	12€	7€	6€	14,50€
871-1200	14€	13€	8€	7€	15,50€
+1200	15€	15€	9€	8€	17,50€

Repas mercredi : 3 €

NOS PARTENAIRES

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

3.4 La ludothèque

Période (s) et heure (s) d'ouverture tout public période scolaire :

Mercredi : 9h30-12h / 14h-17h30
Jeudi : 9h30-12h
Samedi : 10h-12h

Période (s) et heure (s) d'ouverture tout public vacances scolaires :

Mercredi : 9h30-12h / 14h-17h30
Jeudi : 9h30-12h / 14h-17h30
Vendredi : 10h-12h30 / 14h-17h

Modalités d'inscription des particuliers :

Cotisation famille annuelle de 10€
Cotisation séance unique de 2 €

Modalités d'inscription des institutions et associations :

Cotisation institution et association annuelle de 30€
AR Prefecture

Modalités de prêts de jeux :
004:242400758:20220217:2022_1_10-DE
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Location d'un jeu de société pour 3 semaines 1.50€

Location d'un surdimensionné pour 1 semaine 10€

Location d'une malle de 8 jeux pour 1 mois 20€

Personnel :

1 responsable Ludothèque

1 animatrice pour les ateliers parents/enfants, les soirées jeux, les interventions écoles et les cafés parents

Modalités d'accueil des publics :

La ludothèque possède une salle d'environ 60 m2, mise à disposition par la mairie de Thiviers. Un local de stockage de 15m2 qui permet de ranger les jeux traditionnels et surdimensionnés. Nous avons aussi à disposition une salle supplémentaire pour les animations spécifiques (soirées jeux, ateliers parent-enfants, accueil de groupes.) pour les week-ends et les vacances scolaires.

Missions

- Prêt de jeux
- Accueil du tout public sur les horaires précisés ci-dessus. La crise sanitaire a modifié le taux de fréquentation des publics mais a fait augmenter les prêts de jeux, notamment pendant la période « drive ».
- Accueil des 2 ACM de la communauté des communes ainsi que celui de Nontron pendant les mercredis et les vacances scolaires.
- Locations de salles de jeux aux ACM de la CDC Isle Loue Auvézère
- La ludothécaire se déplace sur les accueils périscolaires du territoire (Eyzerac, St Jean de Côte et St Pierre de Côte, Nantheuil)
- Intervention au collège de Thiviers le mardi et au collège de La Coquille le vendredi sur le temps méridien, avec l'animatrice de l'espace jeunes.
- Intervention dans les classes maternelles de Thiviers et St Jean de Côte ainsi qu'à l'école alternative de St pierre de Frugie
- Prêts de malles de jeu et de grands jeux pour l'ensemble des accueils de loisirs et périscolaires du territoire.
- Soirées jeux, le vendredi soir
- Ateliers parents/enfants le samedi après-midi.

- Projets REAAP : conférence, ateliers autour de la parentalité
AR Prefecture

024-842406752-20220217-2022-1-10-DF
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Organisations et participations à des évènements spécifiques à la ludothèque :

- Animations jeux à l'office du tourisme
- Animations jeux surdimensionnés en juillet et Août au Parc Naturel Périgord Limousin de La Coquille
- Sorties familles en partenariat avec le parc Naturel Périgord Limousin

4. Élaboration du PEDT

4.1 Méthodologie

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

Afin de renouveler les intentions éducatives un comité de pilotage a été mis en place

Le comité de pilotage est composé de :

Le Vice-Président ; Jean François BOST

La déléguée au service périscolaire : Mme Annick MAURUSSANNE

Les membres de la commission enfance :

Mme Marie Reine CONGNARD : commune de Chalais

Mme Béatrice HAGEMAN : commune de Cognac s/ l'Isle

Mme Céline PLANCHER : commune d'Eyzerac

Mme Annick MAURUSSANE : Maire de Jumilhac

Mme Dominique MARCETEAU : commune de Miallet

Mme Marie Jeanne DARTOUT : commune de St Jory de Chalais

Mme Isabelle LESPINAS : commune de St Martin de Fressengeas

Mme Georgette BOURINET : commune de St Romain St Clément

Mme Isabelle HYVOZ : Maire de Thiviers

Des enseignants, ATSEM, parents d'élèves et directrices des accueils de loisirs

Définition du projet Éducatif Territorial

Ce projet doit être à l'initiative des collectivités territoriales et doit permettre de formaliser une démarche dans laquelle on propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le précédent PEDT :

Concernant les intentions éducatives, nous avons retenu :

AR Prefecture

Pour les 0-3 ans
021-242400752-20220217-2022_1_10-DE
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Certains besoins sont des compétences transversales :

L'autonomie et la socialisation se retrouvent dans les activités appartenant au domaine du sport, dans l'éveil culturel afin de favoriser l'épanouissement au travers des activités artistiques et de découverte du patrimoine

Le comité de pilotage propose donc de définir des orientations éducatives selon les tranches d'âge ainsi que deux grandes actions éducatives transversales : l'autonomie et la socialisation qui se retrouvent dans chaque tranche d'âge à des niveaux différents

Pour les 0-3 ans :

- 1- Développer la motricité/activités sportives
- 2- Activités de socialisation dans le groupe
- 3- Éveil culturel épanouissement au travers les activités artistiques et culturelles

Pour les 3-11 ans :

- 1- Curiosité intellectuelle/plaisir d'apprendre
- 2- Activités favorisant l'autonomie
- 3- Sensibilisation à l'écocitoyenneté/activités citoyennes

Pour les + de 11 ans :

- 4- Estime de soi
- 5- L'éco-citoyenneté
- 6- La curiosité intellectuelle

4.2 Évaluation du PEDT précédent

Un engagement pour un accueil éducatif :

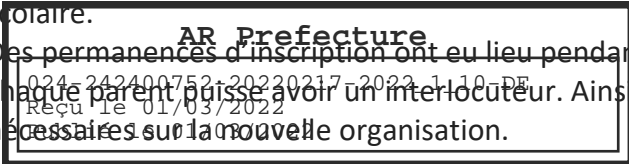
Notre nouvelle organisation des mercredis matin, que nous avons nommé les Temps d'Activités du Mercredi Matin (TAMM), a reposé sur l'ouverture de 3 sites et 2 sites existants en 2018. Des navettes ont été mises en place pour accompagner les enfants sur les 2 sites principaux pour y déjeuner et participer aux activités du mercredi après-midi.

Afin de favoriser au mieux l'implication des parents et des enfants, des temps de rencontre ont été mis en place. La participation des parents est indispensable à la réussite de nos objectifs éducatifs et au développement de notre projet des mercredis.

Différentes réunions d'échange avec les parents et élus, sur tous les RPI du territoire, ont eu lieu en juin 2018. Ces temps ont permis d'expliquer l'organisation mise en place à la rentrée 2018 et d'apporter les réponses aux parents. Nous nous sommes déplacés afin d'aller directement au

contact des parents. Un compte rendu a été distribué dans les cahiers des enfants sur chaque site scolaire.

Des permanences d'inscription ont eu lieu pendant 3 semaines en fin d'année scolaire afin que chaque parent puisse avoir un interlocuteur. Ainsi, les parents ont pu avoir les explications nécessaires sur la nouvelle organisation.



Dans le cadre du plan du mercredi, la participation des parents est primordiale pour la réussite de nos actions et objectifs éducatifs.

De plus, les accueils se doivent d'être rassurants pour les parents et sécurisants pour les enfants. Dans nos différents lieux d'accueil, des moyens et des actions sont mis en avant pour accueillir les parents dans une véritable relation de confiance. Nos priorités et ambitions éducatives sont dans l'échange, la communication, la parole donnée aux parents.

Suite à la mise en place des activités du mercredi matin, cet objectif prend son véritable sens dû à la diversité des intervenants présents. Le parent a besoin de comprendre l'organisation et surtout besoin d'être rassuré.

Tous nos animateurs sont diplômés ayant BAFA, BAFD ou BPJEPS. Ils sont tous dans une dynamique de formation afin d'apporter une qualité éducative aux différents accueils. Des réunions entre animateurs, directeurs et partenaires sont mises en place afin de proposer des solutions aux problèmes rencontrés ce qui nous permet d'avancer dans nos objectifs éducatifs. C'est dans la complémentarité de nos actions que nous avancerons ensemble vers un projet enrichissant.

L'aménagement des locaux, l'organisation à l'entrée de chaque site font partis d'un accueil éducatif de qualité.

Dans chaque site, les locaux sont aménagés pour chaque tranche d'âge pour que chaque enfant puisse se sentir d'une part en sécurité et d'autre part puisse se développer, s'épanouir dans les meilleures conditions. Les locaux sont organisés de telle manière que l'enfant puisse avoir accès aux jeux, puisse circuler librement et puisse donc développer son autonomie.

A l'entrée des deux accueils principaux (Thiviers et Jumilhac), un organigramme est exposé avec les photos présentant les activités de chaque mercredi. Ainsi les parents peuvent avoir des repères et visualiser les activités, les sorties faites par leurs enfants et en discuter avec les animateurs présents. Un animateur « référent » est présent le soir afin de donner la aussi des repères aux parents. Une relation de confiance peut ainsi se créer avec les parents.

Dans nos actions, nous donnons un sens à nos enjeux éducatifs en proposant d'une part aux familles, un vrai service de proximité, et d'autre part en donnant aux enfants l'accès à différents activités sportives, culturelles et artistiques.

Une diversification des projets d'activités

Sur ces temps du mercredi matin une organisation spécifique a été mise en place proposant des activités diversifiées avec des intervenants extérieurs

Un planning a été étudié afin de faire tourner les activités sur les sites.

Des réunions ont lieu avec ces différents partenaires, afin d'organiser au mieux et de construire ensemble un vrai projet éducatif basé sur des activités enrichissantes et épanouissantes

En sport, le foot, le hand, le basket favorisent l'accomplissement personnel. Ces activités répondent bien à une finalité éducative et citoyenne. Cela permet à l'enfant de s'épanouir, de se développer physiquement. Les valeurs de plaisir, de partage, d'échange et de compréhension se retrouvent à travers ces activités. Ces différents sports peuvent être accessibles à tous, cela permet à chaque enfant de pratiquer un sport, chose qui n'est pas toujours accessible pour les familles

Au-delà la dimension de l'enfant, au travers de cette nouvelle organisation nous maintenons une relation avec le tissu associatif sportif qui reste un partenaire précieux dans la mise en place du projet éducatif.

Les activités artistiques et culturelles telle la musique, la danse et le théâtre font partie intégrante de nos objectifs éducatifs.

Le théâtre et la danse offrent chez l'enfant la possibilité de s'exprimer par le geste et la parole, d'exprimer ses sentiments, de s'ouvrir aux autres, de vaincre sa timidité et ainsi d'avoir une meilleure connaissance des autres. Ces activités apportent une aide précieuse à la continuité éducative qu'offre le cursus scolaire ainsi qu'un soutien à l'expression orale dans la vie de tous les jours. Non seulement cela aide les plus timides à s'exprimer et cela permet à d'autres de pouvoir s'installer confortablement dans la vie. Avec les textes, la mise en scène, les décors, mais aussi la musique, ce sont des histoires qui prennent forme et provoquent chez l'enfant, des sentiments nouveaux.

La danse permet la découverte de son corps, l'expression corporelle apportant à chacun le développement de la confiance en soi.

Les intérêts éducatifs de l'activité danse se retrouvent sur le plan moteur, affectif, relationnel et cognitif

Toutes ces activités répondent à des objectifs éducatifs telle que la socialisation, l'accession à l'autonomie, l'éveil corporel et le développement de l'imaginaire.

De plus, nous offrons une activité nouvelle pour les moins de 6 ans. En effet, suite à l'augmentation croissante de cette tranche d'âge sur le site de Thiviers, nous nous sommes rendu compte que certaines activités sportives notamment ne répondaient pas forcément aux objectifs fixés pour cette tranche d'âge.

Une intervenante spécifique proposant de l'éveil corporel permet à l'enfant de prendre conscience de son corps, de travailler la notion d'espace, de lien à l'autre, d'équilibre et de mouvement.

Des réunions hebdomadaires entre animateurs et responsables de site ont permis de montrer que les attentes définies dans nos ateliers n'étaient pas remplies. C'est pourquoi il est important d'avoir des temps de concertations entre animateurs et intervenants afin d'améliorer les activités proposées et de tendre vers de vrais objectifs éducatifs.

Une nouvelle approche des activités éducatives

AR Prefecture

La journée du mercredi permet donc de consolider les compétences acquises pendant les enseignements avec des activités ludiques. Elle permet aussi de développer des compétences sociales fondamentales comme l'estime de soi, la gestion de ses émotions, la résolution des problèmes, la créativité, la communication.

Dans cette approche, de nouvelles compétences apparaissent, notamment psychosociales permettant d'appuyer notre projet éducatif. C'est dans cette vision des choses que nous comptons définir nos actions visant à « agir pour » et non plus « à lutter contre »

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement »

Nous pouvons donc, dans ce contexte, donner aux enfants la possibilité de prendre en main leur espace de vie en instituant des lieux et des temps de parole dans l'optique du « mieux vivre ensemble ». Des compétences psychosociales doivent être développées par notre équipe afin de tendre vers un vrai projet éducatif interactif et épanouissant pour les enfants. C'est pourquoi la collectivité souhaite s'engager dans cette démarche et proposer aux directrices d'accueils des formations.

Dans un contexte sanitaire difficile depuis 2020, de nouvelles orientations ont pris tout leur sens. Les confinements, les protocoles sanitaires nous ont fait nous adapter, faire autrement. De nouvelles difficultés apparaissent et nos actions autour de la parentalité deviennent une évidence. Les cafés parents, le lieu d'accueil enfants parents et la ludothèque sont depuis ces deux années des lieux d'échange, d'interactions sociales et de soutien.

Un diagnostic jeunesse (en annexe) en collaboration avec territoire conseil (banque des territoires) a été fait en 2021 permettant de dégager des axes de réflexions sur 9 thématiques différentes et ainsi répondre aux attentes et difficultés des jeunes

- Scolarité, emploi et formation
- Loisirs, sports, culture
- Équipements, infrastructures
- Social, santé
- Numérique
- Mobilité
- Parentalité
- Engagement, citoyenneté
- Pilotage, politique jeunesse

4.3 Mise en œuvre du PEDT 2022/2026 AR Préfecture

024-242400752-20220217-2022_1_10-DE
Publié le 01/03/2022

Deux questionnaires ont été envoyés à différents partenaires et acteurs

- Un questionnaire à destination des parents, nous avons reçu 121 réponses sur 200 questionnaires envoyés. Les résultats sont en annexe
- Un questionnaire à destination des partenaires éducatifs et associatifs du territoire. Les enseignants ont été interrogés et sur certains sites, des discussions ont eu lieu afin de pouvoir travailler ensemble, dans la même orientation éducative. L'ensemble de l'équipe enfance a été également interrogé ainsi que l'ensemble des élus de la commission enfance. Les résultats sont en annexe

Suite à l'analyse de ces questionnaires, une commission enfance a été réunie afin de déterminer ensemble, les intentions éducatives pour les 4 ans à venir.

En 2022, le service enfance se prépare à signer la CTG (Convention Territoriale Globale) apportant ainsi d'autres orientations et perspectives au service. De part ce projet social de territoire partagé, ce nouveau PEDT prend tout son sens.

L'année 2022 sera l'année de construction, d'orientations et d'actions en faveur de nouveaux axes de travail.

Plusieurs diagnostics vont ou sont déjà élaborés permettant de définir les orientations

- Un diagnostic jeunesse a été fait en 2021 sur une période de 8 mois, ce qui a permis au travers les différentes rencontres (acteurs, élus et jeunes) de définir nos axes de travail et ainsi d'apporter des solutions pour les jeunes
- Un diagnostic parentalité a été élaboré en début d'année 2022 afin de répondre aux attentes et aux difficultés des parents et d'apporter des solutions d'accompagnement, d'échanges et d'écoute. Depuis le contexte sanitaire difficile débutant en 2020, d'autres problématiques et d'autres attentes sont apparus. C'est bien au travers cette nouvelle convention de politique sociale, signée avec la CAF fin 2022 que nos actions trouvent leurs places.
- Un diagnostic social sera fait également début 2022 afin de répondre à nos attentes et ainsi davantage cibler nos orientations

Au travers tout ce travail réalisé et restant à réaliser, le PEDT, les intentions éducatives prennent tout leur sens mais seront certainement réévaluées, rediscutés en cours d'année. Ce ne peut être figé, aux vues de l'ampleur de la crise sanitaire que l'on vit depuis 2020 et qui renvoie perpétuellement, à des remises en question, à l'adaptabilité de nos actions.

Les questionnaires successifs envoyés aux parents, aux acteurs, aux enseignants et aux professionnels de l'enfance sont des bases de réflexion, de travail. Des rencontres avec ces partenaires seront nécessaires tout au long de l'année 2022 afin de faire évoluer nos axes de travail et de les développer selon les questionnements des parents, enfants, jeunes et professionnels.

Nous avons la chance sur notre territoire d'avoir des partenaires associatifs, institutionnels très actifs et motivés afin, tous ensemble, d'apporter une réflexion et un accompagnement éducatif le mieux adapté pour les enfants et les jeunes.

D'après plusieurs temps de rencontres avec élus, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes, la commission enfance réunie en novembre 2021 a défini les intentions éducatives suivantes. Ces intentions seront évaluées à chaque fois que nécessaire

Un document récapitulatif est en annexe

004-242400752-20220217-2022_1_10-DE
Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

4.4 Les intentions éducatives

Enjeux et repères :

- ✓ Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- ✓ Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- ✓ Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- ✓ Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Objectifs et actions :

Action 1 : Favoriser chez les enfants la curiosité, créativité, plaisir d'apprendre, l'épanouissement de chaque enfant

Définir un socle de valeurs éducatives communes

Pour offrir un cadre sécurisant aux enfants et donner du sens à nos actions

- Inclure la question des valeurs éducatives dans les réunions d'équipes et dans les réunions entre acteurs éducatifs du territoire
- Développer des projets communs permettant la construction d'une culture éducative commune

Ancrer ces valeurs dans un processus de professionnalisation des agents du service enfance

- Recruter du personnel qualifié
- Augmenter la stabilité des équipes d'animation : proposition de stagiairisation
- Favoriser la formation, notamment celle axée sur les principes de l'éducation bienveillante et d'accompagnement sur les difficultés rencontrés auprès des enfants et jeunes

Favoriser l'accès à la culture : enrichissement culturel et artistique

- Mener des animations et des projets à contenu culturel (arts plastiques, arts visuels, théâtre...) au sein des accueils collectifs de mineurs
- Développer le partenariat avec les acteurs culturels sur le territoire
- Répondre à des appels à projets portés par la DRAC, en lien avec les acteurs culturels

Permettre aux enfants de découvrir leur territoire et d'autres territoires

- Mettre en place des animations "hors les murs" : Randonnées, découvertes du patrimoine culturel et bâti
- Développer des projets avec des acteurs d'autres territoires : CCILAP, le Nontronnais, le PNR

Action 2 : soutenir les familles dans leur rôle parental

AR Préfecture

Impliquer les parents dans le projet éducatif de territoire

084-242400753-20220217+2022-1-10+DF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

- Mise en place de temps parentaux : care / parents, ateliers parents / enfants. Créer des temps d'échange de discussion de concertation avec des professionnels (conférence, ateliers, temps d'animation). Favoriser les actions au sein de la ludothèque étant un levier important.
- Projet de fonctionnement du Lieu d'accueil parents enfants (LAEP) : développement et stabilité de ce service
- Mise en place de l'aide aux devoirs sur les sites périscolaires et l'espace jeunes : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Sensibilisation au numérique : développer des actions afin de répondre à :
Comment accompagner la parentalité numérique et quelles modalités de coéducation ?
Comment mieux accueillir et mieux coopérer avec les parents ?

Développer la concertation entre les acteurs

- Inviter plus systématiquement des représentants des accueils de loisirs et/ ou périscolaires aux réunions de Conseil d'École
- « Institutionnaliser » une réunion de concertation pré-rentree scolaire entre les directions d'écoles les services périscolaires
- Mettre en place des temps d'échanges réguliers entre professionnels sur des situations particulières (d'enfants, de familles...)
- Harmonisation des sites périscolaires : temps de réunions entre les acteurs de ce temps. Rencontres avec les élus pour apporter une cohérence territoriale
- Réaliser un état des lieux des besoins d'accompagnement et/ou de soutien scolaire et envisager, sur cette base, un développement adapté de ces services

Action 3 la citoyenneté, le vivre ensemble, l'intergénérationnel

Les temps d'animation et d'accompagnement

- Le sport : un outil, un moyen de renforcer le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté. Continuité des activités sportives lors des TAMM inscrit dans le plan mercredi (continuité de l'action aisance aquatique). Mutualisation des actions avec les associations sportives du territoire (forum intercommunal des associations)
- Prévenir l'exclusion sociale : Au travers des thématiques comme les ateliers philosophiques, faire émerger les difficultés sociales et le vivre ensemble
- Chez les jeunes, au travers des temps dédiés, faire émerger les questions liées à la sexualité, aux problèmes d'addictions : temps de formation des agents au travers le planning familial par exemple
- Répondre à des appels à projets et recherche d'accompagnement faits par des professionnels
Ex mise en place d'un Passeport du civisme. Labellisé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, cet outil ludique offre la possibilité aux collégiens et aux élèves de CM2, sur la base du volontariat, de cultiver le vivre-ensemble et l'engagement citoyen à travers des actions concrètes autour du patrimoine, de l'environnement ou de la solidarité.
- S'appuyer sur les conseils municipaux de jeunes afin d'entrevoir les questions de citoyenneté
- Continuité et prise en charge de services civiques

L'intergénérationnel comme levier

AR Prefecture

024-242400753-20220217-2022_1_10-DF
Réçu le 01/03/2022
Objet : n°32610

➤ Lutter contre l'isolement des personnes de tous âges et de toutes conditions ; Contribuer au développement de la citoyenneté et de la solidarité. Insérer les jeunes dans une démarche civique et d'échanges intergénérationnels par le biais d'animations (lecture, marche, jeux, discussion) au près d'un public âgé et souvent isolé

➤ Redéfinir la citoyenneté par une solidarité intergénérationnelle : L'objectif est de favoriser le vivre ensemble : rompre l'isolement des personnes seules, créer une dynamique d'échange, valoriser des actions collectives

Action 4 : Ancrer le projet éducatif dans un projet territorial global

Renforcer les liens entre les acteurs du périscolaire et des accueils de loisirs, de l'éducation nationale et les autres acteurs du territoire (culturels, sportifs, environnement ...)

- Développer l'interconnaissance entre les accueils de loisirs et les acteurs sportifs du territoire afin d'améliorer la complémentarité
- Développer les liens avec les acteurs de la solidarité
- Créer des synergies entre le projet éducatif de territoire et le projet culturel de territoire

Amener les professionnels de l'enfance à devenir des ambassadeurs de leur territoire auprès des familles

- Envisager la création d'un support de communication sur l'offre territoriale faite aux familles (site internet, brochure...)
- Amener chaque professionnel de l'enfance à informer les familles sur l'ensemble de l'offre de services et de projets

Action 5 : Inscrire le PEDT dans le développement durable du territoire (PCAET)

Sensibiliser les professionnels de l'enfance aux enjeux de la transition énergétique et écologique

- Encourager les structures et les institutions à former leur personnel à ces enjeux

Évoluer vers une gestion environnementale des accueils de loisirs

- Réfléchir à inscrire la gestion environnementale comme un réel objectif de gestion d'un accueil de loisirs (énergie, tri des déchets, mobilité, pollution, biodiversité ...)

Mettre en place des projets transversaux sur le développement durable et le respect de l'environnement (inter-ALSH, ALSH-éducation nationale – associations)

➤ Développer des projets notamment en partenariat avec le PNR, le service environnement de la collectivité.

AR Prefecture

➤ Mener des animations avec des intervenants des Espaces naturels et / ou des associations ciblées selon les projets (tricycle enchanté, recyclerie, Parc National Régional)

➤ Associer les jeunes dans les projets, construire les projets avec eux. Ex : les marches vertes, projets autour de la vélo-mobilité, la poubelle à masques participative (projet en lien avec le Ruban vert centre social de Brantôme et l'espace jeune de la communauté de communes de Brantôme)

4.5 : Évaluation et suivi du PEDT

L'évaluation du PEDT est le moment de prendre du recul sur les mesures décidées et mises en place afin de juger de leur bonne marche et de l'opportunité de proposer des pistes d'amélioration. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoin de la population.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet

Indicateurs retenus :

Qualité des intervenants et des interventions sous le contrôle du Comité de pilotage (commission enfance) et des agents professionnels de la Communauté de Communes

Indicateurs quantitatifs : (fréquentation, nombre d'inscrits)

Bilan journalier de la fréquentation

Tableau de bord mise à jour par période

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des parents Questionnaire

Formation des animateurs

Mise en place d'ateliers et temps de parole

Annexes :

- Diagnostic jeunesse
- Questionnaires PEDT parents / Professionnels
- Récapitulatif PEDT (PPT)